

RÉFORME : LES NOUVELLES ÉPREUVES DU BREVET

Comment va se constituer le nouveau Brevet 2016-2017 ? Quelles nouvelles épreuves et pour quelles attentes ? ...Détails de la circulaire du ministère de l'Éducation Nationale :

⇒ **2 épreuves écrites et 1 à l'oral pour appréhender la capacité des candidats à raisonner et à s'exprimer correctement.**

✚ *La principale nouveauté du brevet est un ORAL de 15 minutes portant sur un projet mené lors du parcours au collège. Ce projet peut avoir été travaillé lors des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) ou dans le cadre des différents parcours éducatifs : parcours avenir, citoyen, ou d'éducation artistique et culturelle.*

La présentation peut s'effectuer en solo ou en groupe de trois personnes maximum, mais la note reste individuelle. L'épreuve se déroule en deux temps : 5 min pour présenter son projet, puis 10 min pour répondre aux questions des examinateurs. L'épreuve est notée sur 100 points : 50 pour l'expression orale et 50 pour la maîtrise du sujet présenté. Les élèves peuvent être amenés à passer l'épreuve dans leur collège du 15 avril jusqu'au dernier jour des épreuves écrites. Le jury est composé d'au moins deux professeurs pour évaluer la capacité de l'élève à expliquer son projet et ce qu'il en a retenu.

Quant aux épreuves écrites, il s'agit pour les élèves de 3ème, de plancher sur deux grandes épreuves de 100 points chacune.

✚ *MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE/CHIMIE, SVT : une épreuve de 3h en tout qui se compose de 2 parties avec une pause de 15 min.*

La première partie, notée sur 50 points, porte sur le programme de mathématiques (2 heures). La seconde porte sur les programmes de physique-chimie, SVT (1 heure), et compte également pour 50 points. Au menu : des exercices à traiter dans l'ordre que l'on souhaite. Les correcteurs attendent des candidats de la clarté et un bon raisonnement. Les démarches engagées, même non abouties, seront ainsi prises en compte lors de la notation.

FRANÇAIS, HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : une épreuve de 5h

Les candidats travaillent sur un double corpus de documents, portant sur le programme de français et sur ceux d'histoire et géographie et d'EMC (Enseignement Moral et Civique). À nouveau, cette épreuve se compose de deux parties : la première (3 heures) évalue la capacité des candidats à analyser ces documents ; la seconde teste leur aptitude à écrire un long texte (2 heures).

⇒ **Le contrôle continu prend également une nouvelle forme.**

Plus question d'additionner les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année. C'est l'évaluation des huit composantes du socle commun, lors du conseil de classe du 3ème trimestre, qui compte. De plus, pour les élèves qui ont suivi un enseignement complémentaire, entre 10 et 20 points supplémentaires sont accordés aux candidats.

⇒ **Au total, l'élève est reçu s'il obtient 350 points sur 700.**

Le calendrier des nouvelles épreuves :

1/ 1ère journée des épreuves écrites :

Épreuve 1 (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie) : 3 h

13 h – 15 h : Mathématiques

15 h 15 – 16 h 15 : Physique-chimie, ou sciences de la vie et de la Terre, ou technologie (ou disciplines spécifiques pour les candidats de série professionnelle).

Deuxième journée des épreuves écrites :

2/ 2ème journée des épreuves écrites :

Épreuve 2 (français, histoire et géographie, enseignement moral et civique) : 5 h

Matin : Analyse et compréhension de textes et de documents, maîtrise de différents langages

9 h – 11 h : Questionnaire portant sur le corpus « histoire et géographie, enseignement moral et civique »

11 h 15 – 12 h 15 : Questionnaire portant sur le corpus « français »

Après-midi : Rédaction et maîtrise de la langue

14 h – 14 h 30 : Dictée et réécriture

14 h 30 – 16 h : Travail d'écriture